



Défiscalisation d'un second logement

Par **elnino**, le **02/04/2011** à **11:07**

Bonjour,

Je réside à proximité de Rouen, et j'ai trouvé un travail en région parisienne. J'ai donc 200 km par jour pour aller à mon travail. J'envisage de prendre un appartement à proximité de mon lieu de travail pour la semaine et revenir à mon domicile le week-end.

Question : Est-ce que je peux passer les frais de location de ce logement (loyer, électricité, eau, taxe d'habitation...) en frais réels dans ma déclaration d'impôt?

Si au lieu de louer, j'achète cet appartement, quelles sont ses possibilités de déductions fiscales? Puis-je déduire les intérêts de mes impôts?

Merci par avance pour vos réponses.

Jean-Luc

Par **francis050350**, le **12/04/2011** à **12:44**

Bonjour, Les frais de double résidence sont déductibles à condition de conserver un caractère exceptionnel et PROVISoire ou que votre conjoint travaille à Rouen.

Sinon bien entendu aucune possibilité de déduction des frais de Rouen sur une période normale. Vous risquez très rapidement d'attirer l'attention sur vous si vous ne justifiez pas de circonstances particulières (voir ci dessus)

Par **elnino**, le **12/04/2011** à **18:47**

Merci pour votre réponse